

Décision DG n° 2024-159 - Nomination à l'ANSM (BENLAZHAR Anissa)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 18 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Après le septième alinéa, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« - Madame Anissa (BENLAZHAR) est nommée cheffe du pôle oncohématologie, hématologie, néphrologie. ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 11 mars 2024, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 8 mars 2024

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale

● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 12/03/2024

Décision DG n° 2024-160 - Délégation de signature à l'ANSM

